

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **14 janvier 2019 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

19-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- Rayer le point 13.2 à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

19-01-002

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du 10 et 17 décembre 2018, de la séance de budget du 17 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018.

ADOPTÉE

Dépôt d'un procès-verbal de correction : le greffier dépose un procès-verbal de correction accompagné du document ainsi modifié.

19-01-003

Ratification d'un dépassement de coûts – Contrat archiviste MRC année 2018

ATTENDU la résolution 17-12-510 octroyant 200 heures de services d'archiviste de la MRC au service du greffe de la Ville de Princeville;

ATTENDU que le greffier a autorisé l'archiviste à travailler un total de 31 heures excédentaires en 2018 alors que la résolution 17-12-510 et sa délégation de pouvoir ne le permettait pas;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, le conseil ratifie les 31 heures supplémentaires faites par l'archiviste pour l'année 2018 et autorise la trésorière à payer à la MRC cet excédent de coût.

ADOPTÉE

19-01-004

Avis de motion – Règlement sur la gestion contractuelle et sur les mesures visant à assurer la transparence en matière de contrats municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement sur la gestion contractuelle et sur les mesures visant à assurer la transparence en matière de contrats municipaux.

ADOPTÉE

Dépôt d'un projet de règlement sur la gestion contractuelle et sur les mesures visant à assurer la transparence en matière de contrats municipaux – Le greffier constate le dépôt par le conseiller Claude Côté du projet de règlement sur la gestion contractuelle et sur les mesures visant à assurer la transparence en matière de contrats municipaux, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

19-01-005

Avis de motion – Règlement concernant la garde de chiens

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la garde de chiens.

ADOPTÉE

Dépôt d'un projet de règlement sur la garde de chiens – Le greffier constate le dépôt par le conseiller Jean-Robert Tremblay du projet de règlement sur la garde de chiens, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

19-01-006

Inscription au congrès de l'UMQ

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le maire et trois conseillers représenteront la Ville au congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu du 9 au 11 mai 2019 au Centre des congrès de Québec au coût de 775 \$ par participants, plus les taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à rembourser les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance.

ADOPTÉE

19-01-007

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 17-12-2018 au 14-01-2019 174 569,15 \$
- nos M1787 à M1795 & A45750 à A45762
- Chèque annulé

- no A45671 (1092,26\$)
- dépôts salaires des périodes 2018-49 à 2018-52

ADOPTÉE

19-01-008

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 14-01-2019 257 434,29 \$
nos A45763 à A45908

ADOPTÉE

19-01-009

Affectation de crédits – Dépenses incompressibles et engagements

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2019 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, politique, entente, contrat ou convention et versés sur les bases définies;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes, obligations ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Gaudreau Environnement inc. tel qu'établi par les contrats ou facturations sur une base mensuelle;
- e) CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.: contribution 2019 et frais informatiques tel qu'établi par contrat;
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :
 - Montant total de 501 078,44 \$ payable en deux versements égaux le 15 février 2019 et le 15 juin 2019;
- g) Contributions à la Société d'Horticulture de Princeville :
 - Montant de 16 500 \$ pour les activités de la Foire Champêtre et culturelle/Bières et Bouffe payables en janvier 2019;
- h) Contribution à Développement économique Princeville de 75 000 \$ payable en deux versements égaux en avril 2019 et juin 2019;
- i) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants ainsi que pour les charges sociales:
 - Bell Mobilité cellulaire & Bell Mobilité Pagette
 - CNESST
 - Desjardins sécurité financière (REER)
 - Énergir, S.E.C.
 - Fiducie Desjardins (REER)
 - Financière Banque Nationale (REER)

- Fonds de l'information sur le territoire – Direction Gestion Fonds
- Fonds des pensions alimentaires
- Green Shield Canada
- Grossiste Alimentation du Lac
- Groupe CLR
- Groupe Financier AGA, en fiducie
- Hydro-Québec
- La Capitale Assurance de l'administration publique inc.
- Mackenzie Financial Corporation (REER)
- Ministre des Finances du Québec
- Ministre du Revenu du Québec
- Néopost Canada ltd
- Petites caisses
- Postes Canada
- Receveur général du Canada
- Régie de l'Assurance-Maladie du Québec
- Retraite Qc
- Rogers
- SOCAN
- Société de l'Assurance automobile du Québec
- Sogetel
- Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs
- Télébec ltée
- Vidéotron senc

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers des Harmonies Prince-Daveluy Inc. – Dépôt.

19-01-010

Adoption de la politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'adopter la politique sur le harcèlement psychologique et sexuel tel que déposée et d'en entériner le contenu.

ADOPTÉE

19-01-011

Lettres d'entente avec le syndicat – autorisation de signatures

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général et le maire à signer cinq lettres d'entente avec le syndicat relatives à la des conditions particulières de certains salariés.

ADOPTÉE

19-01-012

Adhésion au Service d'intervention d'urgence civil du Québec de la MRC d'Arthabaska

ATTENDU que le décret de la population pour l'année 2019 fixe la population de Princeville à 6 201 personnes;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adhérer au SICUQ de la MRC d'Arthabaska pour une durée de trois ans au coût de 0,55 \$ par habitant pour l'année 2019 et de 1,10\$ par habitant pour les deux années subséquentes, le tout calculé selon le décret de la population annuel.

QUE la trésorière soit autorisée à payer une somme de 3 410,55 \$ applicables pour l'année 2019, une somme maximale de 7 000\$ pour 2020 et de 7 200\$ pour 2021.

QUE les crédits nécessaires pour pourvoir à cette dépense soient réservés dans le budget alloué à la sécurité civile de la Ville de Princeville pour les années 2020 et 2021.

ADOPTÉE

19-01-013

Autorisation de passage – Randonnée Jimmy Pelletier

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le passage de la randonnée Jimmy Pelletier le du 27 juin au 1er juillet 2019 sur la route 116 en provenance de Victoriaville vers la ville de Plessisville.

QUE cette autorisation ne dispense pas les organisateurs de cette activité d'obtenir les autorisations jugées nécessaires par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

19-01-014

Modification de la résolution 17-06-277 – Mandat pour plans et devis de la réhabilitation de la conduite d'Égout de la rue Richard

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la résolution 17-06-277 soit modifiée de la manière suivante :

Ajout à la fin du deuxième paragraphe :

« (...), plus les frais de déplacement et de repas. »

ADOPTÉE

19-01-015

Ratification d'un avenant pour les services professionnels pour la réfection des rues Saint-Jacques et Baillargeon

ATTENDU l'appel d'offres AO17-VM-01 pour les services professionnels d'ingénierie pour la réfection des rues Saint-Jacques et Baillargeon et l'octroi de ce contrat à la firme d'ingénierie EXP inc.;

ATTENDU que la firme d'ingénieurs au dossier a effectué 157.5 heures de surveillance de chantier de plus que les 350 heures prévues au contrat initialement et qu'elle réclame à ce titre la somme de 10 000 \$ pour ce temps supplémentaire effectué;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier l'avenant au contrat faisant passer la banque d'heures de surveillance de chantier de 350 à 510 heures et d'autoriser la trésorière à payer la somme supplémentaire de 10 000 \$ à la firme EXP inc.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-321 décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard.*

ADOPTÉE

19-01-016

Ratification des honoraires professionnels pour la construction d'une station de pompage dans le projet de réfection des rues Saint-Jacques et Baillargeon et autorisation de paiement

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier la facture de la firme d'ingénieurs EXP inc. au montant de 7 455 \$, plus les taxes applicables, pour des services d'ingénierie dans le projet mentionné en rubrique.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-321 décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard.*

ADOPTÉE

19-01-017

Travaux dans les emprises du ministère des Transports et fermeture des routes pour événements spéciaux

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville de Princeville durant l'année 2019, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron, et il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2019 dans les emprises du MTQ;

QUE la Ville de Princeville s'engage, comme il est prévu à la Loi sur la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Ville de Princeville nomme messieurs Mario Juaire, Dave Leclerc, Michel Carignan et Me Olivier Milot à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE

19-01-018

Vente d'immeuble – 325 Racine Est

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de vendre pour une somme de 80 000 \$ l'immeuble sis au 325 Racine Est à Gestion M.A.C., représentée par son président, monsieur Marc-André Caron, et d'autoriser le maire et le greffier à signer l'acte de vente.

ADOPTÉE

19-01-019

Achat d'une pompe submersible

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'acheter une pompe submersible de marque Flygt modèle NP-3153 avec ses accessoires et la livraison comprise au fournisseur Solutions d'eau Xylem inc. , une division de Société Xylem Canada inc. , au coût de 21 625,19 \$, excluant les taxes.

De financer cette dépense à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

Demande pour un 2^e bac à déchets pour résidence – remise

19-01-020

Adoption du second projet de règlement PRU2-1803

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Ce projet de règlement apporte des corrections et des modifications mineures au règlement de zonage 2017-316.

ADOPTÉE

19-01-021

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement PRU2-1803;

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316.

ADOPTÉE

19-01-022

Adoption du premier projet de règlement PRU1-1901

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bernier, il est unanimement résolu d'adopter le projet de règlement PRU1-1901.

Ce projet de règlement apporte des corrections et des modifications mineures au règlement de zonage 2017-316.

ADOPTÉE

19-01-023

Autorisation à signer une mainlevée

ATTENDU le projet de mainlevée sur le lot 6 273 707 présenté par Me Marie-Claude E. Côté;

ATTENDU que la progression du projet domiciliaire du Golf La Fontaine est jugé suffisante pour justifier la mainlevée sur le lot mentionné plus haut;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer une mainlevée sur le lot 6 273 707 par la Ville.

ADOPTÉE

19-01-024

Attribution d'une enveloppe budgétaire pour l'application de la politique d'aide au développement économique pour l'année 2019

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ pour l'application de la politique d'aide au développement économique.

QUE cette enveloppe soit comblée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

19-01-025

Vente de terrain résidentiel – 25, rue Simard

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à monsieur Yves Michaud et madame Denyse Mc Dermott ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 839 167 (25 rue Simard) du cadastre du Québec pour le prix de 26 788,33 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

19-01-026

Remboursement des frais de changement d'adresse

ATTENDU la résolution 18-06-253 décrétant le changement de certains numéros civiques et l'obligation de la Ville d'assumer les frais reliés à ces changements;

ATTENDU la demande de remboursement de frais déposée par Le centre aquatique du Lac Mirage inc.;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à rembourser la somme de 1 500,42 \$ au l'entreprise Le centre aquatique du Lac Mirage inc.

ADOPTÉE

19-01-027

Demande d'autorisation CPTAQ – Ferme Félipé inc.

ATTENDU QUE la demanderesse Ferme Félipé inc.(A/S Mme Carlyne St-Pierre) présente une demande à la commission de protection du territoire agricole afin d'aliéner les lots 4 308 868 et 6 241 782, du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Arthabaska sur le territoire de la Ville de Princeville, d'une superficie de 9,8938 hectares en faveur de la société 9200-8408 Québec inc.;

ATTENDU QUE Mme Carlyne St-Pierre désire simultanément aliéner le lot 4 309 106 du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Arthabaska sur le territoire de la Ville de Princeville, d'une superficie de 10,91 hectares qui est contigus aux lots visés par la présente demande en faveur du même acquéreur soit la société 9200-8408 Québec inc.;

ATTENDU QUE cette propriété se situe en zone agricole, et que cela nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec si les lots visés sont reconnus contigus aux autres lots appartenant à Mme Carlyne St-Pierre malgré la présence d'un îlot déstructuré et de deux chemins publics;

ATTENDU QUE cette transaction n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la

communauté et de l'exploitation agricoles ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

19-01-028

Demande d'autorisation CPTAQ – Carlyne St-Pierre

ATTENDU QUE Mme Carlyne St-Pierre désire aliéner le lot 4 309 106 du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Arthabaska sur le territoire de la Ville de Princeville, d'une superficie de 10,91 hectares en faveur de la société 9200-8408 Québec inc. et de conserver le lot 4 309 623 qu'elle détient;

ATTENDU QUE cette propriété se situe en zone agricole, et que cela nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec si le lot visé est reconnu contigu à l'autre lot appartenant à Mme Carlyne St-Pierre malgré la présence d'un lot bénéficiant de droits acquis et de deux chemins publics les séparant;

ATTENDU QUE le lot 4 309 623 sera transféré à la Ferme Félipé inc. suite à une autorisation de la présente demande;

ATTENDU QU'UNE autre demande est déposée simultanément par la Ferme Félipé inc. en faveur du même acquéreur;

ATTENDU QUE cette transaction n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

19-01-029

Entente d'échange de service avec la municipalité de Lyster

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de prendre l'entente suivante avec la municipalité de Lyster :

La Ville de Princeville prête sa scène mobile à la municipalité de Lyster pour une période d'une semaine au mois de juin de chaque année. Le transport, le montage et le démontage est fourni par la Ville de Princeville. La municipalité de Lyster fournit la couverture d'assurance pour la scène mobile pendant la période du prêt;

La municipalité de Lyster prête à la Ville de Princeville son camion réfrigéré et ses clôtures en acier galvanisé au besoin.

Cette entente se renouvelle à chaque année jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

19-01-030 **Autorisation et retenue spéciale révisée sur le contrat de l'entrepreneur pour le terrain de balle molle no 2**

ATTENDU la résolution 18-11-458, la suite des discussions entre la Ville et l'entrepreneur et l'émission du décompte no 4 révisé;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la retenue permanente soit fixée à 3 500 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2018 pour la première tranche de 110 \$ et pour le reste à même le *Règlement no 2015-275 Décrétant une dépense et un emprunt de 390 000 \$ pour différents aménagements au Parc Multisports.*

ADOPTÉE

19-01-031 **Appui aux journées de la persévérance scolaire**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le conseil donne son appui aux journées de la persévérance scolaire qui se tiendront du 11 au 15 février 2019.

ADOPTÉE

19-01-032 **Aide financière – Harmonies Prince-Daveluy inc.**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ aux Harmonies Prince-Daveluy inc. pour les appuyer dans la poursuite de leurs activités.

ADOPTÉE

19-01-033 **Demande d'aide financière – Gala méritas de l'École Sainte-Marie**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement d'accorder une aide financière de 250 \$ à l'École Sainte-Marie pour la remise de prix dans le cadre du Gala méritas 2019.

ADOPTÉE

19-01-034 **Invitation et offre de partenariat publicitaire – Centre de prévention suicide Arthabaska L'Érable**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que deux conseillers représenterons la ville au souper –bénéfice qui aura lieu le 5 février 2019 au coût de 60 \$ par participant, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

19-01-035

Demande d'aide financière – Association des personnes handicapées de l'Érable inc.

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 200 \$ à l'APHÉ pour les appuyer dans la poursuite de leur mission.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

19-01-036

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire